
Adresse du conseil général de la commune de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21468_t1_0270_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e

[*Extrait du registre des délibérations et arrêtés de la municipalité de Franciade du 23 vendémiaire an III*] (35)

Le conseil, après avoir entendu avec la plus vive satisfaction, ainsi que les citoyens présents à la séance, la lecture de l'adresse de la Convention nationale, au peuple français, insérée dans le Bulletin des lois n° 70, arrête, oui l'agent national qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale pour lui exprimer le sentiment de satisfaction de la commune et l'assurance de sa fidélité et de son attachement aux principes qu'elle a développés.

Pour copie conforme.

NERON, secrétaire.

[*La société populaire et républicaine et la commune de Franciade à la Convention nationale, s. d.*] (36)

Représentans du Peuple,

Périssent les continuateurs de l'infâme Robespierre, ces hommes de sang qui ne respirent que terreur, désordre et anarchie pour perdre la liberté : voila le cri des citoyens sous-signés de la société populaire et Républicaine et de la commune de Franciade qui n'ont connu et ne connaîtront jamais d'autre autorité que la Convention nationale et celles émanées d'Elle.

Votre adresse au Peuple français a été luë dans notre séance du 22 de ce mois ; les applaudissements dont elle a été couverte et l'arrêt qui en a ordonné la lecture pendant trois séances, vous prouvent notre reconnaissance des efforts que vous faites pour sauver la patrie. Restez à votre poste, dignes Représentans, occupez-vous du bonheur du peuple, et vous trouverez en nous des républicains qui sauront se rallier malgré les intrigans, les anarchistes et les hommes de sang au gouvernement juste et sage qui mérite notre confiance : fidèles observateurs des lois, nous réitérons le serment que nous avons tant de fois prêté, de les exécuter ; nous vous aiderons, n'en doutez pas, dans la découverte des dilapidateurs de la fortune publique et de tous ces êtres immoraux qui, quoi qu'étrangers à toutes les vertus, affectent un hypocrite patriotisme pour dominer sur le peuple et lui ravir ses droits. Nous vous les désignerons ces scélérats à mesure que nous les connaissons, et malgré leurs complots perfides, la patrie sera encore une fois sauvée.

Vive la Convention.

Suivent 121 signatures.

(35) C 325, pl. 1407, p. 14.

(36) C 325, pl. 1407, p. 13.

f

[*Le conseil général de la commune révolutionnaire de Gournay à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (37)

Hier nous avons fait la lecture de vôtre adresse au peuple français. Elle a été suivie des acclamations unanimes de vive la République, vive la Convention. Dans cet élan sublime de nôtre reconnaissance nous avons tous renouvelé le serment de n'avoir d'autre point de ralliement que les représentans du peuple. Depuis trop long-temps des intrigans, des hommes immoraux, des brigands en mettant la terreur à l'ordre du jour cherchaient à supplanter et avilir les mandataires du souverain ; vôtre énergie nous a sauvés, la liberté ne sera plus dégoutante de sang, elle sera consolidée par la justice et l'humanité. Parlez et à votre voix ceux qui ont osé se lever en masse, pour terrasser les insolentes cohortes des despotes et des aristocrates sauront écraser de vils ramas de cannibales et de factieux.

BODIN et 16 autres signatures.

g

[*Le conseil général de la commune du Mans à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (38)

Représentans du Peuple,

Votre adresse au peuple a porté l'espérance et la joye dans tous les coeurs républicains, les principes que vous y développez ont ce degré d'évidence qui détermine la conviction sans le secours du raisonnement. Ils frappent comme la lumière et font sur les ames la même impression que produit sur les sens l'apparition du soleil.

Il est donc passé ce temp désastreux où la terreur etendit son voile funèbre sur la france entière. Dans ces jours d'orage où la foudre sillonoit avec un bruit affreux notre horizon politique ; où tombant en éclats sans cesse elle atteignoit des victimes nouvelles, nous fumes contristés mais nos courages ne furent point abbattus et notre confiance en la Convention nationale ne fut point affoiblie, nous disions c'est elle qui dirige tous ces grands mouvements et sans doute elle pense que des mesures d'une extrême sévérité sont indispensables pour affermir le salut public, alors nous étions bien loin d'imaginer la profonde scéléritesse de Robespierre et de ses complices. Graces vous soyent rendües citoyens représentans, pour avoir attéré ces monstres et pour avoir ramené sur nous des jours de calme et de serenité.

(37) C 323, pl. 1388, p. 31.

(38) C 323, pl. 1388, p. 32.